

DÉLIBÉRATION n°2026-23
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 30 juin 2026

Maquette du projet de formation à destination des élus locaux
sur l'IA générative et agentique

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D741-9 et suivants,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1

La maquette du projet de formation à destination des élus locaux sur l'IA générative et agentique en partenariat avec Polaria telle qu'annexée est adoptée.

Membres en exercice : 30 membres

Membres présents ou représentés : 24 membres

Votes : Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

Délibération : **adoptée.** refusée.

Le 30 juin 2026

Le Président
du Conseil d'Administration



Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait :

Maquette module de formation (2 pages)

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 1er juillet 2026

Projet de formation à destination des élus locaux sur l'IA générative et agentique

Sciences Po Rennes et Polaria souhaitent s'associer pour proposer une offre de formation à destination des élus locaux sur les enjeux et les usages de l'IA générative dans le pilotage et la déclinaison des politiques publiques au niveau local.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Compétences visées

- Comprendre les principes et enjeux de l'IA générative et agentique pour les élus
- Comprendre et analyser les mécanismes de la gouvernance territoriale et utiliser l'IA générative et agentique pour aide à la décision et l'analyse des données territoriales
- Comprendre les mécanismes de la concertation territoriale et optimiser la gestion des relations avec les citoyens par des outils IA optimisés
- Appréhender les outils d'IA souveraine adaptés aux collectivités et qui répondent aux exigences réglementaires de l'UE
- Maîtriser l'interaction avec l'IA : l'art du prompt (prompt engineering) et le context engineering, pour obtenir des réponses fiables, pertinentes et adaptées au contexte territorial
- Comprendre l'IA agentique (les « agents » IA) et son potentiel au service de l'efficacité de l'action publique territoriale
- Identifier les enjeux de gouvernance, de sécurité des données et de conformité (RGPD, AI Act) et savoir encadrer la « Shadow IA » dans les services
- Adopter une posture critique et éclairée face à l'IA, une « matrice de compréhension » de ses opportunités, de ses risques et de ses limites (inégalités territoriales, fractures numériques)

Une attestation de compétences sera octroyée après le suivi de la formation.

Publics cibles :

- ◆ Élus locaux

La formation est ouverte à tous les élus, sans distinction de portefeuille ou de délégation, afin de sensibiliser l'ensemble des décideurs locaux aux enjeux de l'IA. Elle peut être proposée à un collectif déjà constitué (exécutif local) ou en sessions ouvertes à des inscriptions individuelles.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module de deux jours, ouvert à tous les élus, structuré en trois temps qui articulent l'expertise technique et opérationnelle de Polaria (1,5 jour) et la prise de recul politique et institutionnelle de Sciences Po Rennes (0,5 jour) :

1. Polaria

Apport technique et opérationnel (1,5 jour), en ouverture du module, organisé en deux temps.

Temps 1 – Fondamentaux de l'IA générative et agentique (0,5 jour)

- Comprendre l'IA générative et agentique : grands modèles de langage, ce qu'elle sait faire et ne sait pas faire, opportunités, risques et limites (hallucinations, biais)
- De l'IA générative à l'IA agentique : qu'est-ce qu'un « agent » IA, autonomie, orchestration de tâches et perspectives pour l'action publique
- Maîtriser l'interaction avec l'IA : l'art du prompt (prompt engineering) et le context engineering – fournir le bon contexte, les bons documents et les bonnes données pour des réponses fiables
- Panorama des outils souverains et cadre réglementaire de l'UE (RGPD, AI Act)

Temps 2 – Mettre l’IA au service de l’efficience de l’action publique territoriale (1 jour)

- Cas d’usage concrets pour les élus et les collectivités : rédaction (discours, courriers, notes, délibérations, comptes rendus de conseils), synthèse de rapports, aide à la décision et analyse de données territoriales, veille stratégique et médiatique
- Ateliers pratiques : construire ses prompts, ses assistants et ses premiers agents sur des cas réels
- Enjeux de gouvernance opérationnelle : la « Shadow IA » (usages non encadrés par les agents), protection et sécurité des données, RGPD, souveraineté
- Conduite du changement : accompagner les agents et les équipes, lever les craintes et installer des usages responsables

2. Sciences Po Rennes

Demi-journée de prise de recul politique et institutionnelle (0,5 jour), en clôture du module.

Elle réinscrit les apprentissages techniques dans une vision globale du rôle de l’ élu, de l’action publique et des territoires.

- Replacer l’IA dans les processus de l’action publique : formulation des problèmes, prise de décision, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques
- La gouvernance territoriale à l’épreuve de l’IA : rôle, responsabilité et leadership des élus, stratégie et pilotage de la transformation
- IA, concertation et relation citoyenne : enjeux démocratiques, participation et confiance, en s’appuyant sur l’expertise concertation de Sciences Po Rennes
- Risques et points de vigilance : inégalités entre territoires, fractures numériques, sentiment de déclassement, politisation du sujet et postures simplificatrices
- Éthique et cadre de responsabilité, avec la mobilisation, selon les besoins, d’expertises complémentaires de Sciences Po Rennes : droit public, droit du numérique et de la propriété intellectuelle, éthique

Intervenants pressentis : Romain Pasquier (Chaire « Territoires et mutations de l’action publique », CNRS / Sciences Po Rennes) et Anne Chevrel (spécialiste des questions de concertation).

MODALITES

Organisation

Deux jours de formation qui peuvent être proposés à un collectif d’ores et déjà constitué, par exemple un exécutif local ; les dates étant ensuite déterminées par le commanditaire.

Le même module peut aussi être ouvert sur des dates pré définies pour des inscriptions individuelles qui in fine constitueront le collectif apprenant.

Calendrier :

Communication et ouverture des inscriptions à partir de juillet 2026 ; premières sessions programmées à partir de septembre-octobre 2026.

Coût de la formation

- 3 000 € TTC* par journée de formation en intra-collectivité (prix voté en CA de Sciences Po Rennes), soit 6 000 € TTC pour le module de deux jours. *Établissement non assujetti à la TVA.
- En individuel : 1200 € TTC* Établissement non assujetti à la TVA